



Votations - instructions à suivre pour établir le bulletin de vote


Nyon, le 22 mai 2012

Dès les votations fédérales et cantonales du 17 juin 2012, les électeurs nyonnais recevront un nouveau bulletin de vote. En effet, les traditionnelles cases à compléter par OUI ou NON ont été remplacées par des cases à cocher, de façon à permettre le traitement des bulletins par lecture optique électronique.

Pour voter correctement, il faut impérativement suivre les quatre règles ci-dessous :

1. Répondez à la question posée en inscrivant **une croix soit dans la case OUI soit dans la case NON**. Il ne faut cocher qu'une seule case (si les 2 cases sont cochées, votre réponse sera considérée comme nulle !).
2. Utilisez **une plume ou un stylo à bille, noir ou bleu** uniquement ! Ne jamais utiliser de rouge.
3. Si vous ne cochez aucune case, votre vote est considéré comme « **vote blanc (abstention)** ».
4. **Ne pliez pas votre bulletin** avant de le mettre dans l'enveloppe jaune.

Exemple de bulletin avec case à cocher :

BULLETIN DE VOTE POUR LE 7 MARS 2010	
ATTENTION! Cochez, s'il vous plaît, votre réponse dans la case OUI ou NON au moyen d'un crayon ou d'un stylo à bille (pas rouge) comme ci-contre. Vous ne devez cocher qu'une seule case par question, faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul. Votre bulletin est entièrement annulé s'il contient des remarques ou des signes.	
 VOTATION FÉDÉRALE	
<i>Cochez votre réponse</i>	
1 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2 Acceptez-vous l'initiative populaire "Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)" ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
3 Acceptez-vous la modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal) ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VOTATION CANTONALE	
1 Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'énergie (LEn), du 9 octobre 2009 (L 2 90 - 10258) ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

← CORRECT - couleur noir + 1 croix

← CORRECT - couleur bleu + 1 croix

← CORRECT - pas de croix = abstention

← FAUX ! rouge ou 2 croix = vote nul

Pour toutes questions concernant ce qui précède, n'hésitez pas à contacter le Service de l'administration générale au ☎ 022 363 82 82 ou ville@nyon.ch ou sur www.nyon.ch

